



Conseil Municipal du 20 février 2013 COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 00.

Rappel des points abordés lors du précédent Conseil Municipal en date du 23 janvier 2013..

Pas d'observations, approbation à l'unanimité du procès-verbal du conseil municipal du 23 janvier 2013.

Information sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre de sa délégation de compétences en vertu de l'article L2122-2 du CGCT par délibération du 25 mars 2008 :

- Décision n° 02/2013 du 18 février 2013 : désignation de la SELARL VALETTE-BERTHESEN, Avocats, dans le contentieux d'urbanisme M. Mathieu MAZERAND
- Décision n° 03/2013 du 18 février 2013 : désignation de la SELARL VALETTE-BERTHESEN, Avocats, dans le contentieux d'urbanisme SCI JONEYAFE
- Décision n° 04/2013 du 18 février 2013 : désignation de la SELARL VALETTE-BERTHESEN, Avocats, dans le contentieux d'urbanisme SCI TERRENEUVE

Monsieur le Maire demande à l'assemblée le rajout d'une question à l'ordre du jour : signature d'une convention avec le SIVOM pour la mise à disposition d'une qualicienne dans le cadre des plans de maîtrise sanitaire : favorable à l'unanimité.

1° Approbation compte administratif exercice 2012 Commune :

Le Conseil municipal doit délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2012, dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, pour le budget principal. M. BOURMOND présente le compte administratif de l'exercice 2012, lequel se décompose ainsi :

Investissement :

- Dépenses : 941 734.54
 - Recettes : 636 720.05
- Résultat : - 367 719.68

Fonctionnement :

- Dépenses : 2 139 418.12
 - Recettes : 2 568 554.30
- Résultat : 429 136.18

Avis favorable à l'unanimité.

2° Approbation compte administratif exercice 2012 Office de Tourisme :

Le Conseil municipal doit délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2012, dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, pour le budget de l'Office de Tourisme.

M. BOURMOND présente le compte administratif de l'exercice 2012, lequel se décompose ainsi :

Fonctionnement :

- Dépenses : 31 472.76

- Recettes : 45 591.15

Résultat : 14 118.339

Avis favorable à l'unanimité.

3° Compte administratif 2012 Commune – Affectation du résultat :

Il est proposé au Conseil municipal ;

Vu l'approbation du Compte administratif 2012,

Vu les résultats suivants :

- Section de fonctionnement
 - Résultats de l'exercice : 429 136,18 €
 - Excédent reporté : 594 782,30 €
 - Résultat à affecter : 1 023 918,48 €
- Section d'investissement
 - Solde d'exécution : - 373 281,57 €

d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

- Compte 1068 : excédents de fonctionnement capitalisés : 373 281,57 €
- Ligne 002 : excédent de fonctionnement reporté : 650 636,91 €

Cette affectation du résultat sera reportée sur le budget primitif 2013.

Avis favorable à l'unanimité.

4° Compte administratif 2012 Office de Tourisme – Affectation du résultat :

Il est proposé au Conseil municipal ;

Vu l'approbation du Compte administratif 2012,

Vu les résultats suivants :

- Section de fonctionnement
 - Résultats de l'exercice : 14 118,39 €
 - Excédent reporté : 0,00 €
 - Résultat à affecter : 14 118,39 €

d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

- Ligne 002 : excédent de fonctionnement reporté : 14 118,39 €

Cette affectation du résultat sera reportée sur le budget primitif 2013.

Avis favorable à l'unanimité.

5° Approbation du compte de gestion exercice 2012 Commune du Trésorier :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012,
- Statuant sur l'exécution de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

le compte de gestion du budget de la commune, dressé pour l'exercice 2012 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Avis favorable à l'unanimité.

6° Approbation du compte de gestion exercice 2012 Office de Tourisme du Trésorier :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012,
- Statuant sur l'exécution de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

le compte de gestion du budget de l'Office de Tourisme, dressé pour l'exercice 2012 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Avis favorable à l'unanimité.

7° Impôts locaux – Vote des taux :

Il est proposé d'augmenter les taux pour 2013 de 1 %.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur les taux suivants :

- taxe d'habitation : 10,02 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 19,10 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 76,12 %

Avis favorable à l'unanimité.

8° Création du Pôle Enfance – modification de l'Autorisation de programme / Crédits de paiement :

Par délibération du 8 août 2012, le Conseil municipal a approuvé la création d'une autorisation de programme/crédits de paiement (AP/CP) pour la construction du Pôle Enfance.

Il est proposé à l'assemblée de réviser le montant de l'autorisation de programme, initialement estimée à 700 000 €, afin de l'ajuster en fonction d'un coût plus réaliste de l'opération.

Il est également proposé de réviser les crédits de paiement en tenant compte du calendrier de réalisation des travaux.

L'AP/CP se présentera ainsi :

Construction du Pôle Enfance	COUT TTC AP	CREDITS DE PAIEMENT		
		2012	2013	2014
Maîtrise d'œuvre et études	72 520	20 000	52 520	
Travaux	848 364		455 700	392 664
TOTAL AP REVISEE	920 884	20 000	508 220	392 664
RECETTES PREVISIONNELLES				
Subvention CAF		321 200		
Subvention CG 34		40 000		
Subvention DETR		100 000		
Subvention FEADER		100 000		
Réserve parlementaire		7 000		
Autofinancement		352 684		

Avis favorable à l'unanimité.

9° Versement des subventions aux associations et organismes publics – année 2013 :

Il est proposé au Conseil d'approuver le versement aux associations et organismes publics des subventions telles que figurant ci-dessous :

ARTICLE	LIBELLE	BUDGET 2013
6554	Contributions aux organismes de regroupement	184 000,00 €
657362	Subventions aux CCAS-CAISSE des ECOLES	5 600,00 €
	CCAS	5 600,00 €
65737	Subventions aux Etablissement publics	25 000,00 €
	Périscolaire (CHAPI-CHAPO)	25 000,00 €
657361	Subventions aux CAISSES D'ECOLES	15 650,00 €
	Coopérative Maternelle	5 100,00 €
	Coopérative Primaire	10 550,00 €
65738	Subventions aux autres organismes	200,00 €
	Prévention Routière comité Dpt Hérault	200,00 €
6574	Subventions aux associations/ personnes droit privé	82 660,00 €
	A.P.E.I.	310,00 €
	Chasseurs et propriétaires	1 000,00 €
	Club Taurin	7 000,00 €
	Country Vic Dancers	500,00 €
	Eléphants d'Hannibal	1 500,00 €
	Espoir pour un enfant	200,00 €
	Football Cluc Vicois – ASV	4 000,00 €
	Judo club de vic	1 500,00 €
	Geronthau	450,00 €
	Maison pour Tous	2 000,00 €
	Maison médicale de garde	750,00 €
	Office de Tourisme	45 000,00 €
	Paralysés de France	250,00 €
	Restaurant du cœur	900,00 €
	Secours Catholique	200,00 €
	Secours Populaire Frontignan	200,00 €
	Tennis-club Vicois	3 100,00 €
	Terre Apiane	3 000,00 €
	Les aînés vicois	3 000,00 €
	tout en harmony	4 000,00 €
	Vic Pétanque	3 000,00 €
	KSB	800,00 €

Avis favorable à l'unanimité.

10° Approbation du budget primitif 2013 de la Commune :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le projet de budget 2013. Celui-ci reprend les résultats (excédents et déficits de l'année 2012, ainsi que les restes à réaliser). Il peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

- Dépenses	3 149 692,91 €
- Recettes	2 499 056,00 €
- Résultat de fonctionnement reporté	<u>650 636,91 €</u>
TOTAL	3 149 692,91 €

Section d'investissement :

- Dépenses	2 772 640,00 €
- Solde d'exécution reporté	<u>373 281,57 €</u>
TOTAL	3 145 921,57 €

- Recettes	3 145 921,57 €
------------	-----------------------

Le Conseil municipal est invité à procéder au vote du présent budget primitif 2013 de la commune, par nature et avec reprise des résultats, et à le voter par chapitre.

Avis favorable à l'unanimité.

11° Approbation du budget primitif 2013 de l'Office de Tourisme :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le projet de budget 2013. Celui-ci reprend les résultats (excédents et déficits de l'année 2012). Il peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

- Dépenses	59 718,00 €
- Recettes	45 599,61 €
- Résultat de fonctionnement reporté	<u>14 118,39€</u>
TOTAL	59 718,00 €

Le Conseil municipal est invité à procéder au vote du présent budget primitif 2013 de l'Office de Tourisme, par nature et avec reprise des résultats, et à le voter par chapitre.

Avis favorable à l'unanimité.

12° Maison des Services – Demande de subvention :

Dans le cadre de la réalisation de la Maison des Services, il convient de solliciter Hérault Energie, afin d'obtenir une subvention, concernant les économies d'énergie réalisées par l'isolation des combles, des cloisons et des fenêtres.

Avis favorable à l'unanimité.

13° Tarifs des concessions du cimetière :

Les tarifs des concessions dans le cimetière ont été fixés au montant de 230 € par concession de 2.34² pour une durée de 50 ans.

Il est proposé de réviser les tarifs des concessions du cimetière, en tenant compte des orientations générales en la matière, et des investissements à réaliser pour l'aménagement de cette extension.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de proposer deux durées aux usagers :
 - concessions de 50 ans
 - concessions perpétuelles

Vote : 16 voix pour, 1 contre

- de fixer les tarifs de la façon suivante :

- 50 ans : 500 € TTC
- Perpétuelle : 1 200 € TTC

Avis favorable à l'unanimité.

14° Tirage au sort des jurés d'assises 2014 :

Conformément aux articles 261 et suivants du Code de procédure pénale, il doit être procédé, comme chaque année, à l'établissement de la liste préparatoire du jury d'assises pour l'année 2014.

Le nombre fixé pour la commune est de deux jurés. Il convient de tirer au sort le triple de ce nombre soit 6 personnes.

- Annie FESNARD – 201 Résidence les Cabrols 15 rue des Cresses
- Alexandre BALSIERE – 3 rue des Cormorans
- Lionel COUTY – 1 rue des Mouettes
- Jacques JULIEN – 1 Place des Violettes
- Estelle DEVEZE – 118 Résidence Les Maisons du Soleil 10 rue des Cresses
- Marie-France AGUILA épouse FERRANDO – 50 rue des Maraîchers

15° Convention de mise à disposition du service qualité du SIVOM

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la large capacité de production de la cuisine centrale du SIVOM permet de prendre en charge un poste affecté à une démarche qualité et notamment la mise au point et le suivi d'un Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS). Or, au sein de ses unités de restauration, la ville est confrontée aux mêmes exigences en matière sanitaire que la cuisine centrale, sans pour autant disposer de la capacité technique nécessaire pour assurer ce suivi. Dans ces conditions, et eu égard la charge de travail que représente la mise en place et le suivi de cette démarche qualité au sein des unités municipales de restauration, le SIVOM a proposé à ses communes membres de bénéficier des interventions du service qualité de la cuisine centrale.

Cette convention sera établie à compter du 1^{er} février 2013, pour une durée indéterminée. Le coût annuel de la prestation est fixé à 1 000 € par restaurant scolaire.

Avis favorable à l'unanimité.

Questions diverses :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une déclaration d'intention d'aliéner a été présentée concernant une parcelle sise dans une zone inondable non constructible. Après discussion, les membres du Conseil municipal sont favorables à la proposition de préemption par la commune, au prix du m² proposé par le Service des Domaines, afin d'éviter qu'une spéculation foncière ne s'établisse sur cette zone, et afin également de contrer le phénomène de « cabanisation ».

Monsieur le Maire clôture la séance à 22 h 00.

Vu par nous, Maire de la Commune de VIC LA GARDIOLE

Pour être affiché le

A la porte de la mairie,

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Vic-la-Gardiole, le 22 février 2013

Le Maire,

Jean-Pierre DENEU